

MAIRIE
DE
GRAMONT
82120

Té: 05/63/94/09/88

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 août 2013

L'an deux mille treize, le 07 août, à 21h00 le Conseil Municipal de la Commune de GRAMONT, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BORDES Denys, Maire.

Présents: Melle BORDES Stéphanie, BENECH Marie-Pierre, Mme DELORME Gisèle, M. RAMIREZ Maurice, M. SUNÉ Jean-Claude, M. TRIFFAULT Claude, Mme VILLADIEU Claudine.

Absente Excusée : Mme FOURCADE Claude.

Absents : M. MOLES Aymeric, M. ETIENNE Patrice,

Mme VILLADIEU Claudine été élue secrétaire.

Compte rendu de la séance précédente :

Le compte rendu de la séance du 28 mai 2013 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1°: Approbation compte rendu annuel d'activité de la SEMATeG : Aménagements Urbains :

Le Conseil Municipal est appelé conformément à l'article 1524 du Code Général des Collectivités Territoriales à se prononcer sur les conditions d'exécution du mandat aux termes duquel la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Tarn et Garonne (SEMATeG) a été chargée de l'opération de réalisation d'aménagements urbains.

Il est constaté que le mandataire a remis son rapport annuel rendant compte de l'accomplissement de sa mission. Ce rapport présente un bilan financier incluant les dépenses et les recettes réalisées pour le compte de la collectivité, une estimation des dépenses et recettes restantes, ainsi qu'un plan de trésorerie prévisionnel.

Le Conseil Municipal décide de :

Prendre acte du rapport annuel établi par la SEMATeG dans le cadre de l'exercice du mandat qui lui a été confié pour la réalisation d'aménagements urbains.

2° : Approbation compte rendu annuel d'activité de la SEMATeG : Réhabilitation et agrandissement Salle des Fêtes

Le Conseil Municipal est appelé conformément à l'article 1524 du Code Général des Collectivités Territoriales à se prononcer sur les conditions d'exécution du mandat aux termes duquel la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Tarn et Garonne (SEMATeG) a été chargée de l'opération de réhabilitation et d'agrandissement de la salle des fêtes.

Il est constaté que le mandataire a remis son rapport annuel rendant compte de l'accomplissement de sa mission. Ce rapport présente un bilan financier incluant les dépenses et les recettes réalisées pour le compte de la collectivité, une estimation des dépenses et recettes restantes, ainsi qu'un plan de trésorerie prévisionnel.

Le Conseil Municipal décide de :

Prendre acte du rapport annuel établi par la SEMATeG dans le cadre de l'exercice du mandat qui lui a été confié pour la réhabilitation et l'agrandissement de la salle des fêtes.

3 : Modifications des statuts de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise :

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise en date du 11 juillet 2013 relative aux modifications et clarifications de ses statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Approuve le projet de modification des statuts,
- Accepte de modifier afin de clarifier et compléter les statuts de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise ainsi qu'il suit :

> Compétence facultatives

- Actions en faveur de la petite enfance :

Création, entretien et fonctionnement des équipements liés à la petite enfance. Sont considérés comme d'intérêt communautaire les équipements existants suivants :

- l'Etablissement multi-accueil (EMA) situé à Beaumont de Lomagne,
- le Relais Assistantes Maternelles (RAM),
- le Lieu-Accueil Enfant-Parent (LAEP).

4 : Maintien de la Bibliothèque :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme BLUMEREL souhaite cesser ses fonctions bénévoles de bibliothécaire à compter de la fin août 2013. Ce pose alors la question du maintien de la bibliothèque, le prochain dépôt de livres par la BDP étant prévu pour le 15 octobre.

Le Conseil Municipal propose de solliciter Mme Hélène Guyon pour lui succéder. Mme Gisèle DELORME est chargée de la contacter.

5 : Aménagement urbains :

Monsieur le Maire présente les plans provisoires du projet d'aménagement urbains réalisés par Monsieur RASPAUD.

Après examen le Conseil Municipal valide les plans provisoires et autorise monsieur RASPAUD à continuer l'étude.

QUESTIONS DIVERSES :

Travaux fossés chemin de bravat :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'opposition de Mme MAZARS à d'éventuels travaux de curage du fossé le long de sa parcelle située chemin de bravat. La commune ne fera donc aucuns travaux sur le fossé le long de sa parcelle.

Pont de Larrieu :

Les têtes de ponts ont été posées.

La séance est levée à 22h40

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance du 07/08/2013 :

- *Délibération N° 2013-07/08-01 : Approbation compte rendu annuel d'activité de la SEMATeG : Aménagements Urbains*
- *Délibération N° 2013-07/08-02 : Approbation compte rendu annuel d'activité de la SEMATeG : Réhabilitation et agrandissement Salle des Fêtes*
- *Délibération N° 2013-07/08-03 : Modifications des statuts de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise*

Signatures Membres du Conseil Municipal :

BORDES Denys	MAIRE	
VILLADIEU claudine	1er Adjoint	
RAMIREZ Maurice	2ème Adjoint	
TRIFFAULT Claude	3ème adjoint	
BORDES Sétphanie	Conseiller	
BENECH Marie-Pierre	Conseiller	
DELORME Gisèle	Conseiller	
ETIENNE Patrice	Conseiller	Absent
FOURCADE Claude	Conseiller	Absente Excusée
MOLES Aymeric	Conseiller	Absent
SUNÉ Jean-claude	Conseiller	